

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

79/518

RECTIFICATIF N° 79/518 /MJT-DGTFP-DFP
au décret n° 79-285 du 9 Juin 1979
portant intégration et nomination
de Monsieur MASSOUMOU André dans
les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Techniques
(Elevage).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

DE

AU LIEU DE :

ARTICLE 1ER - En application des dispositions combinées du décret 60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisé, Monsieur MASSOUMOU André, né le 28.8.49 à Gombé-Matadi (Zaïre), titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire obtenu à l'Académie agricole de l'Ukraine, décorée de l'ordre du Drapeau Rouge du Travail (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (élevage) et nommé au grade d'Inspecteur Vétérinaire de 4^e échelon stagiaire, indice 1140.

DCF.

LIRE :

ARTICLE 1ER- En application des dispositions combinées du décret 60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur MASSOUMOU André, né le 28.8.1949 à Gombé-Matadi (Zaïre), titulaire du diplôme de Docteur Vétérinaire obtenu à l'Académie Agricole de l'Ukraine décorée de l'Ordre du Drapeau Rouge du Travail (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Elevage) et nommé au grade d'Inspecteur Vétérinaire stagiaire, indice 710.

Le reste sans changement.

Brazzaville, le 24/09/1979

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Le Ministre du Travail et de
la Justice,

Jean ITADI

Le Ministre des
Finances,

Victor TAMBA-TAMBA

AMPLIATIONS :
JORPC 2
DGTFP-DFP 2
DFP-BST 1

H. LOPES